

Présidence de Simone Bonnafous (DGESIP).

1 - Projet d'arrêté fixant le règlement intérieur du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche

Présentation par A. Abécassis. La plupart des contributions ont été prises en compte. Ce RI concilie liberté des débats et efficacité.

Deux amendements sont proposés par l'UNEF mais l'administration propose de ne pas les retenir car cela relèverait de la présidence de séance. Par ailleurs, on les a reçus tardivement.

SB insiste en disant que cela relève du respect mutuel de la bonne tenue des séances. Pas trop de précisions inutiles. Elle s'appuie sur l'exemple des motions sur le budget qui nécessitent une grande concertation. Elle propose de se faire confiance. Par ailleurs, il est toujours possible de modifier le RI.

L'UNEF explique sa proposition et accepte de retirer ses amendements.

Amendements n°1 :

Article 9, après « au plus tard trois jours avant la séance », ajout de « Les motions déposées dans les délais peuvent néanmoins être modifiées en court de séance. »

Explication : l'adoption d'une motion par une large majorité du CNESER nécessite souvent quelques reformulations qui permettent un consensus plus large. Ces discussions peuvent avoir lieu entre le dépôt de la motion et le vote, en comptant sur l'intelligence collective pour que ces reformulations ne changent pas l'intégralité du texte.

Amendement n°2 :

Article 2, remplacer « Tout membre du CNESER peut demander par écrit, 15 jours avant la séance, qu'une question relevant des compétences du CNESER soit inscrite à l'ordre du jour » par « Tout membre du CNESER peut demander par écrit, 10 jours avant la séance, qu'une question relevant des compétences du CNESER soit inscrite à l'ordre du jour »

Explication : il est difficile de faire un ajout à l'ordre du jour du CNESER le jour même où sont envoyés convocation et ordre du jour indicatif. Les membres du CNESER ont besoin d'un délai suffisant entre les deux dates.

Sud EPST demande à ce que soit précisé sur le PV qu'il a été établi par le secrétariat du CNESER. Le SNESUP appuie car sinon, c'est un CR et pas un PV qui demande approbation. La FSU a également une réserve sur la non prise en compte de la différence entre refus de vote et abstention dans le décompte d'un avis défavorable. Dernier point, la prise en compte identique des titulaires et suppléants. La CGT appuie ce dernier point et s'abstiendra.

Abécassis répond en s'appuyant sur les pratiques de l'ensemble des instances consultatives qui sont supérieures à un RI dans la hiérarchie des normes. OK pour dire qu'il s'agit d'un CR et non d'un PV (mais soumis à relecture et amendement).

Votes : 45 Pour (dont UNSA) ; 0 Contre ; 26 abstentions

2 – Avis sur la répartition des moyens au sein du programme 150

Rapporteur : M. Frédéric Forest, sous-directeur M. Sébastien Abdul, chef du département

La DGESIP rappelle que la DGESIP gère plus de 15 Mds€. Il y a un très grand nombre d'opérateurs et avec les RCE, on délègue une grande partie de nos crédits dès le début de l'année (même si certains sont notifiés en plusieurs fois).

C'est une année de consolidation des moyens dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques et d'accroissement des moyens consacrés à la sécurité et à la défense. Pour la fin de gestion, nous avons réussi à dégager à 6 M€ envoyés aux établissements pour compenser partiellement les frais de sécurité. L'inconnue des besoins pour les OPEX peut venir obérer le PLF sous la forme de coups de rabot que l'on essaie de ne pas faire porter aux opérateurs. Stabilisation, ça veut dire que cette année, on ne prélève pas sur les FDR. Le budget est donc remonté des 100 M€ équivalents. On a pu faire valoir, notamment, l'augmentation des effectifs. On a donc obtenu un retour sur une décision TRIENNALE pour le budget 2016. Ce n'est pas le budget rêvé mais ce n'était pas évident. On a réussi à préserver la MS correspondantes au financement des emplois en année pleine. Le coût des mesures ministérielles est compensé (CAS Pensions, droits d'inscription des boursiers et fonctionnaires stagiaires ESPE...).

Forest : sur le programme 150, le PLF c'est 12,8 Mds€ en CP (+105 M€/2015) dont 11,8 répartis aux opérateurs. Le reste, sont les emplois non RCE. En 2016, c'est donc bien + 165 M€, + 1,4 %. Cette augmentation, se fait dans un contexte de maîtrise des finances publiques qui est très fort (obj. de revenir en dessous des 3% de déficits publics en 2017). Le CNESER se prononce sur la répartition des moyens. 1^{ère} évolution : + 1000 emplois, soit 60 M€ dont 35% vont au soutien au dialogue contractuel de site et 65% va au rééquilibrage au regard du taux d'encadrement des établissements (= 512 emplois, 70% répartis selon SYMPA, 30% répartis en fonction du taux de pression en L). 448 pour les universités et 32 pour les écoles d'ingénieurs (système MODAL, critères à l'activité et à la performance) + 22 pour les autres établissements et 10 pour les IEP. L'effet des 20% liés à la performance, cela peut faire passer une école de légèrement sur-dotée à sous-dotée (ex. de l'ENSMM de Besançon). À ces 512 emplois, il convient d'ajouter 346 emplois pour les politiques de sites en 2016 dont la moitié pour les COMUE 120 pour les politiques publiques.

On ne retrouve pas la compensation du CAS Pension dans les tableaux car une partie sera versée aux établissements en fonction des concours qui vont s'ouvrir.

La DGESIP précise que, concernant les ESPE, qui ont été intégrées dans les universités depuis 2008 mais forment des enseignants pour toute l'académie. Une grande partie des coûts fixes de fonctionnement sont à la charge de l'établissement (bâtiment, etc.) mais la préparation des concours (ou d'autres coûts) sont répartis entre plusieurs établissements (dont les COMUE). Ce qui a été décidé c'est que dans le cadre de la

formation, on ne se focalise pas sur les lieux d'inscription mais on répartit dans le modèle d'allocation au prorata des moyens que chaque établissement consacre à la formation des enseignants. Ce qui compte, ce sont les moyens mis réellement par un établissement (en fonction des budgets de projet des ESPE).

NB : la mise en réserve n'a pas bougé.

Le SNESUP dénonce le budget en trompe l'œil : réseau des œuvres, gels de postes, rémunérations de présidents de COMUE, etc. Les objectifs de la StraNES ne seront pas satisfaits si le budget ne sera pas exécuté (annulation de crédits au profit de l'armée et de l'agriculture productiviste). L'ESR ne peut se satisfaire de courte vue. Rappel des appels lancés par le CNESER. Il votera contre.

L'UNEF replace son analyse dans un contexte plus global et retire la sonnette d'alarme. C'est le statu quo, la stagnation. Mais en réalité c'est une baisse puisque plus d'étudiants et augmentation des coûts de fonctionnement. On est bien loin de besoins réels.

Déclaration de Sup'Recherche-UNSA :

Tout d'abord, Sup'Recherche-UNSA se réjouit du retour de l'examen de la répartition des moyens en décembre, ce qui paraît bien plus convenable qu'un examen à la fin avril comme ce fut le cas l'année dernière. Il nous semblait avoir entendu que tout serait mis en œuvre pour que l'examen de cette répartition soit programmée encore plus tôt mais, restons raisonnables, à l'impossible, nul n'est tenu !

À cette occasion, nous ne pouvons pas faire l'économie de la question suivante : La noblesse et la roture feraient-elles la politique d'enseignement supérieur de ce gouvernement ?

Car c'est bien la question que nous nous posons après avoir pris connaissance des annonces qui ont été faites par Jean-Yves Le Drian, Emmanuel Macron et Thierry Mandon lors du Conseil d'administration de l'École Polytechnique. Ce Conseil d'administration s'est tenu avant-hier, le 15 décembre, en présence de trois ministres, rien de moins, pour révéler ce qu'il convient d'appeler la conception gouvernementale d'un modèle d'enseignement supérieur à deux vitesses.

Alors que le système universitaire français est exsangue et qu'il ne parvient pas à se faire entendre sur le manque de moyens dont il souffre pour remplir décemment sa mission de service public dans un contexte de forte augmentation démographique, voilà que le gouvernement trouve 60 Millions d'euros pour renforcer l'École Polytechnique. Plus de la moitié de cette somme (35 M€) serait dévolue à la création d'un "Bachelor" (valant grade de Licence), hautement sélectif, et recrutant 60 % de ses étudiants à l'international, pour la modique somme de 12 000 euros par an !

Cette annonce est d'autant plus choquante que le Président de la République a déclaré faire siennes les propositions du rapport StraNES, présenté ici même il y a 3 semaines, et dont le principal objectif affiché est de démocratiser davantage l'accès à l'enseignement supérieur sans augmenter les droits d'inscription, pas même pour les étudiants internationaux.

Où est la cohérence ? Les universités sont donc priées, avec abnégation, courage et ingéniosité, d'accueillir 60 % d'une classe d'âge avec les menus moyens qu'on leur accorde tandis que d'autres se voient encouragés avec annonces sonnantes à institutionnaliser la reproduction des élites.

Sup'Recherche-UNSA tient à faire savoir sa stupéfaction face aux contradictions qui éclatent entre les discours et les actes. D'un côté la noblesse de l'excellence, le prestige de l'élite, que l'on soutient sans barguigner et, de l'autre, la masse roturière que l'on soigne de bonnes paroles et d'intentions louables.

Sup'Recherche-UNSA interpelle directement le Président de la République et le rappelle à son engagement de faire de la jeunesse la priorité de son quinquennat. À l'avant-veille du CNESER qui débat de la répartition des moyens aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ces annonces sont vécues comme un affront à toute la communauté universitaire et scientifique.

Le gouvernement aurait tort de mésestimer l'émoi que ces annonces ont suscité parmi la communauté car il ne s'agit pas là d'acteurs qui sont systématiquement contre tout, COMUE et PIA par exemple, mais de ceux qui sont en responsabilité et qui portent ces projets sur le terrain et qui ont vécu ces annonces comme une véritable trahison.

(Assemblée attentive, nombreux acquiescements et quelques applaudissements).

CFDT : rappel la phrase de Mandon (apéritif).

La DGESIP explique qu'ils ne comptabiliseront à part l'amortissement de façon à ce que les établissements puissent disposer de leur fonds de roulement pour investir. Quoi qu'on pense du PIA, c'est 1,5 Mds€ qui arrivent annuellement dans nos établissements (il n'y a pas que les IDEX, il y a aussi LABEX, EQUIPEX...). La DGESIP demande toujours les éléments extrabudgétaires. La DGESIP a vécu cet émoi aussi au sein du CA de l'X. Macron et Mandon font actuellement des annonces pour « désamorcer ». Sachez que cette direction est hostile à l'accaparement de l'excellence par qui que ce soit, de notre ministère ou d'un autre. Et c'est une normalienne qui le dit qui a passé toute sa carrière à Créteil. Il faut faire ensemble. C'est le sens des regroupements.

Des critiques sont formulées sur le délai tardif d'envoi des documents.

L'UNEF rappelle son opposition au financement de la recherche par appels à projets. On est pour des financements récurrents.

SNPTES : c'est un budget en baisse si l'on raisonne en euros constants. Appuie l'intervention de l'UNEF sur le besoin de crédits récurrents VS appels à projets.

Pour SUD, 10% des emplois votés au parlement sont gelés pour faire des marges de manœuvre. Les rapporteurs au Sénat et AN s'alarment car les EPST n'ont plus de marges de manœuvre. Tous les EPST sont menacés d'asphyxie. Le recours au CDD doit être limité. Demande une rallonge budgétaire pour ne laisser aucun poste vacant. Il doit y avoir adéquation entre MS et plafond d'emplois sinon le budget n'est pas sincère.

Motion budget programme (ES) – programmes 150 et 231

Le projet de loi de finances pour 2016 annonce une année particulièrement difficile pour les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche. Alors qu'ils sont déjà dans une situation budgétaire tendue, que le nombre d'étudiant-e-s et que les coûts de fonctionnement augmentent d'année en année, seule une augmentation significative de leur dotation leur permettrait de remplir correctement leurs missions de formation et de recherche.

Le gouvernement ne semble pas prendre la mesure de l'urgence de la situation malgré les nombreuses interpellations du CNESER quant aux difficultés financières rencontrées par les établissements.

Les premiers arbitrages opérés au sein des établissements confortent nos inquiétudes : le manque de moyens les pousse à effectuer des coupes importantes dans leurs fonds de roulement, geler des postes, diminuer davantage leurs capacités d'accueil, ou encore augmenter leurs frais d'inscription.

Ces arbitrages sont en totale opposition avec les objectifs de démocratisation affichés par le gouvernement. Les établissements ne seront pas en mesure de lutter efficacement contre l'échec en licence, pourtant en augmentation cette année, ni d'accueillir le nombre croissant de jeunes souhaitant suivre des études dans le supérieur. De fait, le taux d'encadrement baisse, et les postes sont gelés pour pallier les trop faibles dotations. Le PLF 2016 ne permet pas non plus de résorber la précarité dans aucune catégorie de personnel, pour lesquels la proportion de contrats précaires augmente et la charge de travail s'alourdit. En particulier, il n'anticipe pas le pic démographique à venir dans maintenant moins de trois ans et au contraire poursuit la baisse de la dotation des établissements par étudiant.

Les membres du CNESER réaffirment que ce sont des orientations radicalement différentes qui permettront de sortir les établissements de la tourmente budgétaire et de donner un nouveau souffle à l'enseignement supérieur et la recherche.

Le gouvernement ne pourra pas faire l'impasse sur un investissement public conséquent, ni se reposer sur la capacité des établissements à développer des ressources propres qui seront de fait insuffisantes et qui accentueront les inégalités entre établissements.

Outre un investissement de long terme, les membres du CNESER réclament des mesures immédiates pour tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics pour l'année 2016 :

- *la création effective – et donc le financement - des 1000 emplois statutaires annoncés pour l'enseignement supérieur*
- *le financement et l'ouverture au concours de tous les postes gelés*
- *la titularisation des personnels précaires*
- *la compensation du GVT*
- *le financement par l'état de l'augmentation des dépenses (inflation, énergie, ...)*
- *les bourses pour les nouveaux étudiants*
- *La prise en compte du nombre d'étudiant-e-s dans le calcul des DGF*
- *A moyen terme, une refonte du mode de calcul des dotations*

*Signataires : UNEF, SNESUP-FSU, **SUPRecherche-UNSA**, UNSA ITRF-BI-O, A&I-UNSA, SUD-Recherche-EPST, SNPTES, SGEN-CFDT, SNCS-FSU*

Vote Motion : 47 Pour (dont UNSA) ; 6 Contre ; 17 abstentions (CGT, FO)

FO : veut ajouter une mention sur les COMUES. Non soumise au vote.

Vote sur la répartition des moyens : 3 Pour ; 63 Contre (dont UNSA) ; 4 abstentions

3 – Avis sur le budget des programmes 172 et 193

Une motion est proposée par Sup'Recherche-UNSA concernant les annonces faites lors du CA de Polytechnique. Lecture est faite par SL.

Vote : 47 Pour, 4 abstentions.

Texte de la motion proposée et lue par Sup'Recherche-UNSA :

Le CNESER tient à faire savoir sa stupéfaction suite aux annonces faites par les ministres Jean-Yves Le Drian, Emmanuel Macron et Thierry Mandon lors du Conseil d'administration de l'École Polytechnique le 15 décembre 2015.

Ces annonces révèlent une conception gouvernementale d'un modèle d'enseignement supérieur à deux vitesses.

Le CNESER interpelle directement le Président de la République et le rappelle à son engagement de faire de la jeunesse la priorité de son quinquennat.

Au moment où le CNESER débat de la répartition des moyens aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ces annonces sont vécues comme un affront à toute la communauté universitaire et scientifique.

Vote : 47 Pour ; 4 abstentions.

Présentation de la répartition des moyens par le DGRI.

À structure constante, le montant alloué aux programmes de recherche du MENESR (programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » et programme 193 « Recherche spatiale ») s'établit à 7.707 M€ en AE et 7.711 M€ en CP ; il est en légère augmentation de +7,1 M€, soit +0,09% en AE et de +6,9 M€, soit +0,09% en CP, par rapport à la LFI 2015.

Le DGRI déclare que le budget recherche est donc stable Le nombre d'emplois sous plafond des opérateurs de recherche est globalement stable (72939 ETPT). Plaide pour un observatoire de l'emploi scientifique.

Dans le budget, une ligne (action 13) finance les TGIR (très grandes infrastructures de recherche, de l'ordre de 220 M. Action 1 est de 152 M€ en 2015 (cf. jaune budgétaire), +10% par rapport à 2015.

Motion sur le budget de la Recherche – programmes 172 et 193.

Le CNESER dénonce la baisse du financement dans la plupart des organismes de recherche, tant EPST qu'EPIC, inscrite dans le budget de la recherche pour 2016. La stabilité annoncée de la dotation pour charge de service public aux opérateurs de recherche correspond de fait à une diminution si l'on considère l'augmentation de la masse salariale et des coûts de fonctionnement. Le CNESER regrette de n'avoir à examiner que les programmes relatifs à la MIREs, sans avoir connaissance des autres programmes dépendant des ministères de la Défense, de l'Ecologie, du Travail et de l'Agriculture qui financent aussi les organismes publics de recherche. Il regrette que le CIR, qui représente une part significative de l'effort budgétaire consenti par la nation pour la recherche ne fasse l'objet d'aucune évaluation sérieuse. Cette niche fiscale coûteuse, dans laquelle aucun autre pays n'a autant investi, est principalement perçue par les grands groupes, qui n'ont pas pour autant augmenté de façon significative leurs recrutements et investissements en recherche et développement.

Depuis 10 ans, l'effort budgétaire pour la recherche de la France s'est profondément dégradé au regard de celui de la plupart des autres pays développés. Le financement que consacre la France à sa recherche, publique et privée, stagne autour de 2,25 % du PIB, bien loin de l'engagement de 3% du PIB pris au niveau européen.

Il est urgent de faire d'autres choix. Pour cela, nous demandons :

- *La fin de la contrainte de réduction des dépenses publiques et que le budget de la recherche soit augmenté de façon significative dès 2016.*
- *Que le soutien de base récurrent redevienne l'élément central du financement des unités en opposition aux financements sur appels d'offres*
- *La création de postes en nombre suffisant pour résorber la précarité massive dans ce secteur.*
- *La remise à plat de l'affectation des 6 milliards d'euros du CIR pour assurer le développement véritable de la recherche nationale et la recherche publique en particulier.*

Que la territorialisation de la recherche dans le cadre des politiques de sites soit abandonnée

Vote motion : 45 Pour (dont UNSA) – 20 abstentions

Vote sur les moyens :

Programme 172 : 4 Pour ; 55 Contre (dont UNSA) ; 2 abstentions.

Programme 193 : 4 Pour ; 41 Contre (dont UNSA) ; 16 abstentions (dont CFDT).

4 – Etablissements

Projet de décret portant association du site lyonnais.

Le texte porte association de l'ENSSIB et l'ENSATT à l'université de Lyon, de l'ENISE à l'Ecole Centrale et de l'IEP à Lyon II. Dans le cadre de cette association, l'ENSSIB, l'ENSATT, l'ENISE et l'IEP de Lyon conservent leur personnalité morale et leur autonomie financière. Seul le CT de l'ENISE a émis un avis défavorable.

L'UNEF demande des votes séparés. Le SGEN appuie car certaines associations sont néfastes. Réticent à ces projets de rapprochement entre écoles au sein d'une COMUE pour tisser des liens privilégiés.

Réponse : il n'y a qu'un décret, donc un seul vote.

Vote : 9 Pour ; 36 Contre ; 7 abstentions (dont UNSA).

5 - Formations - CPGE

Projet d'arrêté fixant le thème du programme de droit des classes économiques et commerciales, option technologique, en vue de la session des concours 2017

Vote : 40 Pour

Projet d'arrêté fixant le thème des travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE) en mathématiques et physique (MP), physique et chimie (PC), physique et sciences de l'ingénieur (PSI), physique et technologie (PT), technologie et sciences de l'ingénieur (TSI), technologie, physique et chimie (TPC), biologie, chimie, physique et sciences de la Terre (BCPST) et technologie-biologie (TB) pour l'année universitaire 2016 - 2017.

Vote : 40 Pour

- BTS

- Projet d'arrêté modifiant l'arrêté portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur "analyse biologie médicale".

Vote : 5 Pour ; 33 abstentions (dont UNSA).

- Projet d'arrêté modifiant l'arrêté portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « banque, conseiller de clientèle (particuliers) ».

Vote : 38 Pour

- Santé

- Projet d'arrêté abrogeant l'arrêté du 10 juillet 2012 portant habilitation pour les universités à délivrer des diplômes d'études spécialisées d'odontologie.
- Projet d'arrêté abrogeant l'arrêté du 5 décembre 2012 portant habilitation pour les universités à délivrer des diplômes d'études spécialisée en pharmacie.

Vote bloqué : 35 Pour.

Fin à 18h20.

S.L.